

M. le vice-président: Nous allons en revenir à la question et aux observations sur le discours du député de Regina-Est (M. de Jong). La parole est au député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh).

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je suis d'accord avec tout ce qu'ont dit les deux députés qui m'ont précédé. En ce qui concerne le discours du député de Regina-Est (M. de Jong), je dirais simplement que, même si le projet de loi C-25 n'est peut-être pas la panacée qu'il espère et qui nous permettrait de veiller sur les agriculteurs, du berceau jusqu'au cercueil, il conviendra, je pense, que ce petit pas en avant est déjà appréciable. Nous rendrions très mauvais service aux cultivateurs canadiens si nous ne renvoyions pas ce projet de loi au comité très rapidement afin de pouvoir réunir les principaux intervenants et tenter de résoudre la plupart des problèmes que les deux députés qui m'ont précédé ont si bien soulignés.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'approuve ce que vient de dire le député. Comme je suis, si j'ai bien compris, le dernier porte-parole de mon parti, nous allons renvoyer ce projet de loi au comité. J'espère que ce dernier l'étudiera rapidement, car je voudrais qu'on nous présente d'autres projets de loi et le plus tôt sera le mieux. Le député reconnaît que ce n'est qu'un petit progrès et je pense qu'il faudrait en faire de plus grands. Par conséquent, commençons par ce petit pas en avant, mais préparons des projets de loi qui nous permettront d'aller plus loin.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député a fait brièvement allusion au taux d'intérêt sans entrer dans les détails. Je pense que les taux d'intérêt élevés sont l'une des principales sources de problèmes des cultivateurs. Vendredi, j'ai signalé que le taux de faillites agricoles était en hausse depuis quatre ou cinq ans. Il a énormément augmenté. Nous devons réduire les taux d'intérêt et c'est là l'un des principaux problèmes à résoudre. Le premier ministre (M. Mulroney) nous l'a promis lorsqu'il faisait campagne en tant que chef du parti conservateur et je pense qu'il faudrait faire davantage. Je voudrais demander au député quelles solutions il préconise pour faire baisser les taux d'intérêt au Canada.

M. de Jong: Monsieur le Président, par le passé, les taux d'intérêt se situaient généralement à deux points en-dessous du taux d'inflation. Nous avons actuellement un taux d'inflation de 3 à 4 p. 100. Les taux d'intérêt ne devraient pas dépasser 7 p. 100, ce qui représente trois points au-dessus du taux d'inflation. A 7 p. 100 l'activité économique devient soudainement possible. Il devient possible d'exploiter une ferme ou une petite entreprise. Il devient possible de songer à s'acheter une maison.

Les taux d'intérêt représentent l'un des principaux problèmes à résoudre. Nous pourrions en parler longtemps, mais je pense que tant que la course aux armements absorbera les capitaux disponibles dans le monde à raison d'un milliard de dollars, nous manquerons de capitaux. Nous faisons les frais de la course aux armements. La totalité de l'épargne américaine ne suffit pas à couvrir le déficit des États-Unis. Ces derniers doivent conserver un dollar fort et des taux d'intérêt élevés pour attirer les capitaux dont ils ont besoin pour combler leur déficit. Nous devons les concurrencer et maintenir également des taux d'intérêt élevés afin de conserver chez nous une partie de ces capitaux. Dans ces circonstances, nous commençons à comprendre que ce sont les agriculteurs, les travailleurs, les consommateurs et les propriétaires de petites entreprises qui

Stabilisation des prix agricoles—Loi

font les frais de la course aux armements. Tant que cette course continuera à absorber tous ces capitaux pour financer des activités non-productives, les agriculteurs seront en difficulté comme ils le sont aux États-Unis et au Canada; la petite entreprise aura du mal à se maintenir à flot et notre croissance économique restera lente. La seule solution consiste à mettre un terme à cette course aux armements insensée qui détruit certainement l'économie soviétique tout autant que la nôtre.

[Français]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, c'est toujours avec le même plaisir et le même intérêt que je participe aux débats de cette Chambre. Aujourd'hui, bien sûr, c'est du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, dont nous parlons. La stabilisation des prix agricoles est plus qu'importante pour les agriculteurs du pays et, particulièrement, pour les agriculteurs et les producteurs des provinces Maritimes. L'ancienne administration libérale avait compris cette importance en présentant, l'an dernier, le projet de loi C-50. Il est donc temps, après sept mois au pouvoir, que le gouvernement propose un projet de loi qui corresponde aux attentes des groupes concernés. Cependant, il est bien malheureux de constater que le projet de loi C-25 ne soit pas ce que les producteurs et les agriculteurs des provinces Maritimes attendaient. Il est décevant, car il n'apporte aucune solution aux problèmes croissants de l'inégalité des prix agricoles entre les diverses provinces.

Ce gouvernement parle de stabilisation des prix agricoles. Mais de quelle forme de stabilisation? Est-ce que ce projet de loi tient compte des diverses difficultés avec lesquelles sont aux prises indépendamment chacune des 10 provinces? Est-ce que ce projet de loi considère que dans les provinces Maritimes, par exemple, il en coûte plus cher pour produire? Non, monsieur le Président. On parle d'un plan national tripartite de la viande rouge sans même considérer les spécificités agricoles de chaque province.

Devant cette politique, qu'on me laisse rappeler le pourquoi et la nécessité d'une loi cohérente sur la stabilisation des prix agricoles. Cette loi, donc, prévoit le versement des paiements de stabilisation pour un certain nombre de produits que l'on qualifie de produits dénommés lorsque les prix fléchissent en-dessous des niveaux des données antérieures. Parallèlement, la plupart des provinces ont, à un moment ou à un autre, proposé leurs propres programmes de soutien des prix ou d'assurance-revenu pour répondre aux besoins particuliers de leurs agriculteurs. Le rôle du palier provincial dans certaines provinces est essentiel. Étant donné que la Loi sur la stabilisation des prix agricoles a pour but de fournir en temps opportun à tous les producteurs des niveaux de soutien suffisants, et étant donné que ce but est difficile à atteindre, le rôle et l'aide des provinces deviennent encore plus essentiels.

Cependant, le gouvernement fédéral a réussi à verser au titre de cette Loi quelque 200 millions de dollars aux producteurs de viande rouge depuis 1978. Depuis 10 ans, les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent à l'élaboration d'un programme de stabilisation des revenus des producteurs de viande rouge. Récemment, les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont convenu de participer, avec l'administration fédérale et les organismes nationaux